

# RAPPORT

\*\*\*\*\*

Charles CHEVALIER Chef de Convoi de O.N.S. au S/S FORBIN

À Monsieur le Chef de la Base de MARSEILLE.

\*\*\*\*\*

En suite des instructions reçues, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le personnel d'encadrement et le contingent des O.N.S. provenant d'Annam et embarqué à Tourane le 20 Février 1940, se composaient comme suit :

## Personnel d'encadrement.

Chef de convoi .....	M. CHEVALIER
Chef adjoint .....	M. PHILIPPI
Convoyeurs .....	MM. SEBLODA, GAILLARD, LA FONTAINE ET LE VAN MAI

## Sous-Officiers, chefs de groupe et O.N.S.

Adjudants .....	3
Sergents .....	15
Chefs de groupe .....	72
O.N.S. ....	1698

Se répartissant ainsi :

Province de Thanh Hoa	2 adjudants	4 Sergents	24 Chefs	571 travailleurs
Province de Vinh		3	12	287
Province de Ha Tinh		4	16	372
Province de Dong Hoi		2	8	192
Province de Song Cau	1	2	12	276

En outre, le service médical, était assuré à bord par un médecin-lieutenant des Troupes Coloniales (Monsieur FERELLON) un médecin indochinois et deux infirmiers de l'Assistance médicale de l'Indochine.

Au moment du départ du S/S « FORBIN » de Saigon, le Février à 5 Heures du matin, il manquait 19 O.N.S. de la province de Song-Cau (Phu-Yen) province la plus proche de Saigon qui vraisemblablement avaient des parents ou amis dans cette ville.

Une liste des défailants fut remise au pilote de la rivière, à son départ au Cap St-Jacques, pour envoi au Commissariat de la Rade et à l'Inspection du travail.

Au cours de l'escale de Saigon, quelques incidents se sont produits, en raison de l'insuffisance de nourriture.

Sur demande de l'Inspection du Travail, après accord avec le Directeur des Transports Maritimes, la ration du riz fut portée de 500 grammes à 700 grammes, par suite de la non distribution de biscuit de mer (150 g) et de sucre (21 grs) les O.N.S. préférant boire le thé non sucré.

Il est à noter que pour un contingent aussi élevé, le nombre de steamers (6) pour la cuisson du riz et des aliments était insuffisant, c'est ainsi que le bord fut dans l'obligation de réserver, les 6 steamers, entièrement pour la cuisson du riz. Le récipient placé extérieurement devant la cuisine, primitivement destiné à la préparation du thé, fut utilisé pour la cuisson des aliments (viande et légumes).

L'eau chaude nécessaire pour le thé fut distribuée chaque matin, par les soins de la cuisine des Officiers et également l'après-midi de 12 H 30 à 14 Heures.

Chaque jour, matin et soir, le Chef de convoi, en présence d'un chef de groupe, désigné à tour de rôle, assistèrent à la pesée des aliments (viande, poisson et légumes) Aucun incident, aucune réclamation ne se reproduisirent par la suite.

Les instructions toutefois données au Commandant du bord, à Haiphong par son Agence, n'était pas en corrélation avec celles reçues par le chef de convoi à Tourane. Le Commandant se montra intransigeant pour les qualités (viande, poisson et légumes) et il ne fut possible d'obtenir plus. Sur l'intervention du Chef de Convoi à l'escale de Djibouti, auprès des transports maritimes et de l'Agence des Chargeurs ; il ne put être rien décidé, le Gouvernement de la Côte Somalis n'ayant aucune instruction à ce sujet.

Les quantités en vivres à délivrer chaque jour d'après la lettre des Chargeurs Réunis à Haiphong, étaient les suivants :

	Par jour	Par repas
Viande fraîche	250 Grs	125 Grs
Poisson frais ou séché	200 Grs	100 Grs
Légumes frais	250 Grs	125 Grs

Alors que suivant les instructions reçues de l'Inspecteur Général du Travail et de la Prévoyance Sociale à Hanoi et ayant rang de Résident Supérieur la ration devait être la suivante :

Viande fraîche	(5 repas par semaine)	0,200
Viande conserve	(2 repas par semaine)	0,200
poisson séché	(7 repas par semaine)	0,200
Légumes frais	(7 repas par semaine)	0,200
Légumes secs	(7 repas par semaine)	0,050

Soit donc une différence de 75 grs par homme et par repas en ce qui concerne la viande et les légumes frais et de 100 grs par homme et par repas poisson séché ou frais.

Il serait à désirer, pour les prochains convois, que cette question soit solutionnée, afin d'éviter tout différend sur ce point.

Deux heures avant l'arrivée à Djibouti, le 20 mars 1940 un décès se produisit à bord, l'O.N.S. V.Q. N°MLE 485 de la province de Ha-Tinh, décédait accès pernicieux palustre le corps fut descendu à terre par les soins de l'hôpital.

L'inhumation eut lieu le même jour à 17 Heures.

Ses effets dont un inventaire avait été annexé ainsi que ses pièces matriculaires (livret individuel, fiches médicales et d'identité furent remises au service de santé)

A cette escale embarquèrent 7 O.N.S. provenant du S/S « ENTRECASTEAUX » débarqués dans ce port pour y être hospitalisés et jugés après par le service médical à continuer le voyage.

Avant le départ de Djibouti, il fut fait remise à bord des collections d'effets de drap, nécessaires à la traversée de la Méditerranée, soit

1757 complets.

1757 chemises.

1757 chandails.

La distribution fut faite peu après en Mer Rouge une quinzaine d'O.N.S. appartenant au 8<sup>ème</sup> groupe de la province de Song-Cau ne purent recevoir de complets, nécessaires ils touchèrent chemises et chandails.

Quatre cent kilos de savon, achetés par l'Agence des chargeurs, pour les soins de propreté, furent distribués en cours de traversée.

A Tourane, neuf caisses contenant des vêtements chauds don de Madame GRAFFEUIL femme du Résident Supérieur de l'Annam, Président d'Honneur de la Société « Lac Thien » et destinés aux provinces de Thanh-Hoa et Dong-Hoi, furent distribués au mieux suivant les instructions données et avant d'aborder la Méditerranée.

\*\*\*\*\*

En résumé, la traversée de Saïgon à Marseille, n'a donné lieu à aucun incident à aucun acte d'indiscipline, à part quelques petites rixes de peu d'importance et, qui ne sont que vétilles (distribution d'eau douce aux charniers, etc)

Au point de vue médical, cas d'oreillons assez élevés notamment pour la province de Than-Hoa autrement pour maladies revêtant une certaine gravité rien de particulier.

J'ajoute qu'à Djibouti, il ne fut possible d'obtenir des vêtements chauds pour les 18 sous-officiers encadrant les O.N.S. le Gouvernement de la Côte des Somalis ayant objecté que les vêtements prévus, étaient exclusivement réservés aux O.N.S.

Toutefois des pyjamas, destinés à l'infirmerie du bord après accord avec le Médecin-Lieutenant M. PERRELON leur furent répartis (18)

L'effectif est actuellement de

3 adjudants  
15 Sergents  
72 Chefs groupe  
et 1685 O.N.S.

A bord 3 avril 1940

Le Chef de Convoi

Signé : Chevalier

# RAPPORT MÉDICAL

Le Médecin-Lieutenant PERRELLON chargé du Service médical du Convoi d'O.N.S.  
embarqué sur le s/s FORBIN le 20 février

à Monsieur le Commandant de la Base de Marseille  
s/c du Chef de Convoi

\*\*\*\*\*

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que le service médical fut organisé sur le Forbin de la façon suivante et eut à enregistrer les incidents médicaux rapportés ci-dessous :

Le contingent de 1770 O.N.S. et chefs de groupe encadré de 18 sous-officiers indigènes fut embarqué à Tourane (Annam) dans la journée du 20 février 1940.

Désigné comme médecin convoyeur je fus assisté d'un médecin annamite M. THU VAN TINH et de deux infirmiers M.M. DO NGOC SE et BUI XUAN DAM, je suis très satisfait de leur travail.

Ce contingent est composé de la façon suivante :

Originaires de la Province de Thanh-Hoa  
571 O.N.S. 24 chefs de groupe 6 sous-officiers

Originaires de la Province de Vinh  
287 O.N.S. 12 chefs de groupe 3 sous-officiers

Originaires de la Province de Ha-Tinh  
372 O.N.S. 16 chefs de groupe 4 Adjudants

Originaires de la Province de Dong-Hoi  
192 O.N.S. 8 chefs de groupe 2 Adjudants

Originaires de la Province de Song-Caû  
279 O.N.S. 12 chefs de groupe 3 sous-officiers

A l'escale de Saigon 19 O.N.S. de la Province de Song-Caû n'ont pas répondu à l'appel d'embarquement.

A Djibouti 7 O.N.S. hospitalisés par le d'ENTRECASTEAUX furent embarqués guéris sur le Forbin.

3 originaires de Thanh-Hoa  
1 originaire de Vinh  
3 originaires de Ha-Tinh

1 décès à Djibouti chez un travailleur de Ha-Tinh

Le convoi se compose donc à l'arrivée à Marseille de 1757 O.N.S. et chefs de groupe et 18 sous-officiers.

Les travailleurs embarqués à Tourane étaient en moyenne de constitution robuste et en bon état physique.

Leur état actuel ne laisse rien à désirer. Ils paraissent avoir engraisé.

Après entente avec le chef de convoi et le Commandant du Forbin le poste médical du convoi fut installé dans l'infirmerie du bateau.

Ces locaux comprenaient 4 salles :

1 salle de visite  
1 salle de malades de 20 lits  
2 salles de malades de 6 lits

Ces locaux se révélèrent exigus à l'usage mais faute d'autre emplacement possible nous dûmes nous en contenter.

Signalons en passant que les caisses de médicaments fournies à Tourane étaient beaucoup trop encombrantes pour passer dans les coursives de l'infirmerie. Elles durent être stockées à la cambuse et vidées de leur contenu.

Une visite journalière fut passée par moi-même et M. Tinh chaque matin à 8 h.

Une contre-visite eut lieu quotidiennement à 15 H.

A l'escale de Saigon une visite et une contre-visite quotidiennes furent passées à bord. De plus chaque matin je fis l'inspection du hangar où étaient logés les O.N.S. débarqués du Forbin.

Une visite médicale de dépistage fut passée hebdomadairement soit à l'occasion de vaccinations soit en vue de la recherche d'affections déterminées : Trachome, maladies vénériennes, lèpre, oreillons.

Des visites de cales fréquentes et inopinées furent faites en vue d'en vérifier la propreté et l'aération.

### SURVEILLANCE DE LA NOURRITURE

La quantité de nourriture distribuées aux O.N.S. entre Tourane et Saigon, conforme aux barèmes reçus quand au riz viande et légumes fut en réalité insuffisante du fait de la non consommation par les annamites du biscuit de mer et du sucre prévu par ces barèmes.

A partir de Saïgon les quantités distribuées furent conformes aux ordres reçus par le Commandant du Bord soit :

	Par jour	Par repas
Riz	700 Grs	
Viande fraîche	250 Grs	125 Grs
ou		
poisson frais ou séché	200 Grs	100 Grs
Légumes frais	250 Grs	125 Grs
Saindoux	35 Grs	
Sel	25 Grs	
Nuoc-mam	5 Grs	
Thé	10 Grs	

Le repas de midi fut servi régulièrement avec du riz rouge. Le repas du soir avec du riz blanc.

La viande fraîche, le poisson frais et le poisson séché furent alternés.

Les vivres embarqués furent reconnus de bonne qualité par les commissions de visite d'Haiphong et de Tourane auxquelles j'assistais.

Des réserves furent faites cependant pour la qualité du thé.

Je vérifiai quotidiennement la qualité des aliments préparés. A deux reprises du riz insuffisamment ont dû être remplacé.

Il n'y eut jamais à bord de plaintes formulées sur la qualité de la nourriture.

### PROPHYLAXIE DE LA MÉNINGITE CÉRÉBRO-SPINALE

Suivant les ordres reçus la prophylaxie faite à terre par l'Administration aux O.N.S. devant embarquer de quatre comprimés par jour de Septoplix pendant 5 jours fut complétée à bord de la façon suivante :

Le personnel du bord et les convoyeurs et 5 O.N.S. dont les Mles suivent non dagénisés à terre reçurent 5 comprimés par jour pendant 5 jours pour les européens, 4 comprimés par jour pendant 5 jours par les Annamites.

Les 7 O.N.S. ainsi traités furent isolés à l'infirmerie  
4 provenaient de Thanh-Hoa n° Mles 2361 – 2365 – 2356 – 2367  
3 de Ha-Tinh n° Mles 433 – 448 – 581

Je signale à ce propos qu'il est difficile de faire absorber le Septoplix aux hommes astreints à un travail pénible (chauffeurs) et aux personnes incommodées par la mer.

## VACCINATIONS

Les vaccinations suivantes furent pratiquées à bord pour compléter celles qui avaient été commencées à terre.

1<sup>er</sup> - Pour tout le contingent d'O.N.S. et chefs de groupe

2<sup>ce</sup> de vaccin T.A.B. anatoxine double tétanique et diphtérique, le 22 février 1940 (3<sup>ème</sup> injection de T.A.B. antitétanique)

1<sup>ce</sup> de vaccin anticholérique le 1<sup>er</sup> mars 1940

1<sup>ce</sup> de vaccin anticholérique le 12 mars 1940

2<sup>o</sup> - Pour les officiers

2<sup>ce</sup> d'anatoxine double tétanique et diphtérique le 22 février 1940 (2<sup>e</sup> injection)

2<sup>ce</sup> d'anatoxine double le 27 mars 1940 (3<sup>ème</sup> injection)

Ces vaccinations anticholériques furent faites aux mêmes dates et aux mêmes doses que pour les O.N.S.

De plus une injection supplémentaire de T.A.B. anatoxine double ou une injection de vaccin anti-méningococcique fut pratiqué sur quelques O.N.S. signalés au départ de Tourane.

Des ampoules de vaccin T.A.B. ayant été brisées à l'embarquement un rechargement fut demandé à Saigon.

## HOSPITALISATION A TERRE

Il n'y eut aucune hospitalisation aux escales.

## HOSPITALISATION A BORD

Le nombre total des hospitalisations fut de 248. La répartition fut la suivante :

Oreillons 186 cas

Accès pernicleux palustre 1 cas

Adénite cervicale fistuleuse 1 cas

Adénite inguinale chancrelleuse 2 cas

Abcès sans amygdalien 1 cas

Abcès de la fesse gauche 1 cas

Bronchite 11 cas

Congestion pulmonaire 3 cas

Contusion de la région périorbitaire droite 1 cas

Coup de chaleur 1 cas

Diarrhée infection intestinale 1 cas

Dysenterie amibienne 8 cas

Isolés pour traitement Septoplax 7 cas

Grippe 3 cas

Myosite du grand pectoral 1 cas

Paludisme 19 cas



Pneumonie 5 cas  
Réaction vaccinale au T.A.B. 2 cas  
Varicelle 2 cas

Les maladies contagieuses observées furent les suivantes :

1<sup>o</sup> - Varicelle

Nombre de cas 2  
Date d'apparition du 1<sup>er</sup> cas le 21/2/40  
Date d'apparition du 2<sup>ème</sup> cas le 22/2/40  
Date de la dernière guérison clinique 28/2/40

2<sup>o</sup> - Oreillons

Nombre de cas 186  
Date d'apparition du 1<sup>er</sup> cas 28/2/40  
Nombre de malades à l'arrivée à Marseille 54  
Les oreillons furent bénins il n'y a eu comme complications que 2 orchites unilatérales légères et éphémères. Cette épidémie s'est déclarée avant l'embarquement et 5 O.N.S. furent retenus à Tourane pour oreillons. Ce sont les Mles 2766 – 2547 – 2686 – 2745 – 2436 de la province de Thanh-Hoa. C'est également dans la province de Thanh-Hoa que fut observé le plus grand nombre de cas.

3<sup>o</sup> - Trachome

Nombre de cas 22

4<sup>o</sup> - Blennorragie

Nombre de cas 7

5<sup>o</sup> - Chancres mous

Nombre de cas 4

La répartition des maladies contagieuses suivant les provinces fut la suivante :

	Oreillons	Varicelle	Trachome	Blennorragie	Chancres mous
Thanh-Hoa	101	2	0	0	0
Vinh	24	0	1	0	0
Ha-Tinh	11	0	4	0	0
Dong-Hoi	1	0	0	0	0
Song-Caû	49	0	17	7	4

## MESURES PROPHYLACTIQUES PRISES A BORD

Les cas de trachomes, blennorragies et chancres mous furent simplement traités.

Les cas de varicelle furent isolés jusqu'à complète guérison.

Les cas d'oreillons ne furent isolés faute de place que pendant la période aigüe de la maladie.

La répartition des O.N.S. de la province de Thanh-Hoa, où se déclara l'épidémie d'oreillons, en avant et en arrière du bateau ne permet pas l'isolement complet de ce groupe.

L'entassement dans les entreponts rendit illusoire la recherche des contacts.

## DÉCÈS

V.Q. Mle 485 de la province de Ha-Tinh 32 ans. Décédé en arrivant à Djibouti d'accès pernicieux palustre.

L'autopsie pratiquée en ma présence à l'hôpital de Djibouti par le médecin du port confirma le diagnostic.

A l'arrivée à Marseille la situation est la suivante :

## VACCINATIONS

Les O.N.S. embarqués à Tourane n'ayant pu recevoir à terre d'anatoxine diphtérique. Ils ont donc encore 2 injections de cette anatoxine à recevoir.

## MALADES

Le convoi présente une épidémie d'oreillons :

54 sont à isoler et à traiter à l'infirmerie du Camp pour oreillons

1 est à traiter pour bronchite

Les hommes ayant présenté du trachome, de la blennorragie, du paludisme, de la dysenterie amibienne auraient intérêt à être suivis médicalement pour confirmer la guérison clinique.

Signé : PERRELLON